

Tarifs 2020 (à compter du 1^{er} janvier 2020)
Prestations péri/extrascolaires – Décision n°2019-435

Grille des quotients familiaux

Tranche	Mini	Maxi	Taux d'effort
T1	-	380,42 €	10%
T2	380,43 €	647,75 €	20%
T3	647,76 €	832,82 €	37%
T4	832,83 €	1 295,50 €	47%
T5	1 295,51 €	1 675,92 €	55%
T6	1 675,93 €	-	60%
Extérieur T1	-	1 295,50 €	90%
Extérieur T2	1 295,51 €	-	100%

Restauration scolaire

Tranche	Repas	Tarifs Encadrement PAI
T1	0,80 €	0,16 €
T2	1,61 €	0,31 €
T3	2,98 €	0,57 €
T4	3,80 €	0,72 €
T5	4,45 €	0,85 €
T6	4,85 €	0,93 €
Extérieur T1	5,82 €	1,39 €
Extérieur T2	6,46 €	1,54 €

Séjours de vacances et mini-séjours

Tranche	Taux d'effort (pourcentage du coût réel du séjour)
T1	10 %
T2	20 %
T3	37 %
T4	47 %
T5	55 %
T6	60 %
Extérieur T1	90 %
Extérieur T2	100 %

Accueils du matin et du soir

Tranche	Garderies soir maternelle et élémentaire sans études	Etudes surveillées	Garderies matin FORFAIT 17 jours
T1	0,66 €	0,78 €	2,51 €
T2	0,79 €	1,09 €	4,99 €
T3	1,06 €	1,57 €	9,25 €
T4	1,20 €	1,85 €	11,74 €
T5	1,31 €	2,08 €	13,76 €
T6	1,38 €	2,23 €	15,00 €
Extérieur T1	1,79 €	3,03 €	22,49 €
Extérieur T2	1,99 €	3,37 €	24,99 €

Classes de découverte

Tranche	Taux d'effort (pourcentage du coût réel du séjour)
T1	10 %
T2	20 %
T3	37 %
T4	47 %
T5	55 %
T6	60 %

Concernant les classes de découverte, il n'y a pas de « Tarif extérieur ». Le Quotient Familial est valable pour tous les enfants de la classe sans distinction du lieu d'habitation.

Pour tout renseignement :
01 34 58 50 00
quotientfamilial@velizy-villacoublay.fr

Accueils de Loisirs sans Hébergement (1) (2)

Tranche	Journée ALSH *	Journée ALSH PAI**	1/2 journée ALSH avec repas*	1/2 journée ALSH sans repas et PAI**
T1	2,41 €	1,93 €	2,01 €	1,51 €
T2	4,84 €	3,84 €	4,01 €	3,02 €
T3	8,94 €	7,11 €	7,41 €	5,56 €
T4	11,36 €	9,01 €	9,43 €	7,08 €
T5	13,30 €	10,54 €	11,03 €	8,30 €
T6	14,50 €	11,52 €	12,04 €	9,05 €
Extérieur T1	21,75 €	17,27 €	18,05 €	13,57 €
Extérieur T2	24,17 €	19,18 €	20,06 €	15,08 €

*** Journée ALSH et ½ journée ALSH avec repas**

La journée et la ½ journée ALSH intègrent le repas de l'enfant, y compris le plateau Natâma, dont les plats sont formulés avec les ingrédients les moins impliqués dans les réactions allergiques.

**** PAI : Projet d'Accueil Individualisé**

Le Projet d'Accueil Individualisé favorise l'intégration et le suivi scolaire et pédagogique des enfants présentant des pathologies nécessitant une attention particulière quant au suivi médical. Il indique notamment les régimes alimentaires et les évictions en cas d'allergies alimentaires.

(1) Frais administratifs : 10 €

Un forfait administratif de 10 € sera appliqué lorsque l'inscription aux ALSH Vacances scolaires se fera au-delà de la période d'inscription définie

(2) Pénalités : 6 €

Une pénalité forfaitaire de 6 € sera appliquée lorsque les familles auront dépassé l'heure limite de fermeture, à compter de la 3^{ème} fois